



DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrivé le 10 FEV. 2025
Enregistré le 12 FEV. 2025
N° : 2025 - DIMENC - 8213

Réf : F_499.01

Direction de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
1ter rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**
(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : | ____ / ____ / ____ |

Demande jugée

Complète

Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : SARL AU PÉTRIN

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : NOUMÉA

Zone PUD : _____

N° rue / N° lot et nom lotissement : Lot 40 Route Provinciale de Yahoué'

Références cadastrales : _____

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____

Y : _____



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

Civilité :

 Madame Monsieur

Nom de famille : TERUARIKI

Nom de naissance : TERUARIKI

Prénom(s) : Edwin Ritchie

Nationalité : Française

Qualité du demandeur : Gérant

Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : AU PÉTRIN

Raison sociale : AU PÉTRIN

Forme juridique : SARL

Adresse du siège social : 18 route de l'Île des Pins Rue Dumbéa

 N° Ridet N° RC N° RM N° RA

1435 882 001

 Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) :

 Madame Monsieur

Qualité du signataire : Gérant

Nom de famille : TERUARIKI

Nom de naissance : TERUARIKI

Prénom(s) : Edwin Ritchie

Nationalité : française

Responsable du suivi du dossier (si différent) :

 Madame Monsieur

Nom de famille : TERUARIKI

Nom de naissance : TERUARIKI

Prénom(s) : Edwin Ritchie

Adresse postale : BP 1776 98874 Pont des français

Téléphone : 93 35 59

Courriel : direction@aupetrin.nc

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : lot 40 route provinciale de Yohoué'

Commune : Nouméa

Boîte postale : BP 1776

Code postal et libellé : 98874

Pays : Nouvelle - Calédonie

Téléphone fixe : 305 410

Téléphone mobile : 93 35 59

Courriel : direction@aupetrin.nc

Fax :



ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
Installation de 2 cuves de gaz (2 x 1988 kg) par boulangerie	1412	D



PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)
les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

Colonne
Réservée à
l'administration

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale (Statuts)
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : NOUMÉA, le 10/10/2025

Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)